

Récapitulatif — Votre parcours REP

PRÉ-QUALIFICATION

D'après vos réponses, votre entreprise ne semble pas directement concernée par l'obligation REP pour les activités sélectionnées.

Ce résultat est indicatif. Nos conseillers sont à votre disposition pour vérifier ce diagnostic avec vous.
Informations de contact à retrouver en bas de page.

Activité 1 sur 2 — Mon entreprise vend en France des produits emballés qu'elle fait concevoir ou fabriquer pour son propre nom / marque

Votre entreprise est-elle une micro-entreprise ? **Oui**

Non concerné par l'adhésion à une des REP Emballages

Pour ces emballages, votre entreprise n'est pas concernée par l'obligation REP en France. Celle-ci incombe au fabricant à l'exception des emballages que vous pourriez assembler.

Activité 2 sur 2 — Mon entreprise importe en France des produits emballés (que ce soit depuis l'UE ou hors UE)

Votre entreprise est-elle l'utilisatrice finale de ces produits ? **Oui**

Non concerné par l'adhésion à une des REP Emballages

Votre entreprise n'est pas concernée par l'obligation REP en France pour les emballages de ces produits. Celle-ci incombe au fabricant du produit emballé même s'il n'est pas établi en France.

Les réponses apportées à ce questionnaire sont fournies à titre indicatif, sur la base des informations renseignées et de l'interprétation à date de la réglementation. Elles n'ont pas de valeur juridique ou contractuelle et ne dispensent pas le répondant de vérifier ses obligations au regard de la réglementation REP applicable. À noter : des discussions sont en cours sur la notion de forme finale et sur la qualification des emballages de vente, groupés et transport.